

# **DOSSIER PRESSE**

**10 octobre 2012**

## **COMMUNE D'AUNAY SOUS AUNEAU** **AMENAGEMENT DU COTEAU DES FOURNEAUX**

*L'aménagement du coteau des Fourneaux à Aunay-sous-Auneau répond à la stratégie du Gal de Beauce Dunois, dans la mesure où il a pour objectifs de protéger et d'améliorer l'environnement par le réaménagement de l'ancienne décharge et des ses abords. Le coteau est situé dans la zone naturelle de la vallée de l'Aunay. Cet aménagement paysager, environnemental et de réhabilitation du petit patrimoine rural (présence d'un four à chaux) permettra la liaison de 2 chemins de randonnées inscrits au PDIPR par la création d'une sente piétonne mais aussi de relier directement le centre bourg et le quartier nord du village. Proche des équipements sportifs, ce projet concerne également de manière plus large la requalification et l'amélioration des espaces sportifs, de promenade et de loisirs du centre bourg.*

### **DESCRIPTION DU PROJET :**

*Ce programme est décomposé en 3 phases :*

#### ***PHASE 1A : Traitement d'une ancienne décharge abandonnée depuis 1970.***

*Après travaux de débroussaillage, mise en valeur du site offrant des vues dégagées sur la vallée de l'Aunay et le village. Création d'un Belvédère, reprofilage du site après apport de terre végétale, dégagement de deux cheminements.*

*Plantations en parties hautes et aménagement des pentes du coteau par des espaces ouverts en prairie et des zones plantées de jeunes plans.*

#### ***PHASE 1B : Aménagement du coteau Ouest en prolongement de la phase 1A. (Coteau déjà boisé).***

*Cette phase consiste à débroussailler le site en vue de lui redonner un meilleur aspect par le regarnissage des zones claires et la mise en valeur du Four à Chaux.*

#### ***PHASE 2 : Aménagement des abords du Tennis, clôture nouvelle du terrain de football et aménagement d'un plateau multisports.***

#### ***PHASE 3 : Aménagement du secteur de l'Etang de pêche.***

***LES PHASES 1A et 1B SERONT REALISEES SUR LES EXERCICES 2012 ET 2013***

### **OBJECTIFS :**

*Le secteur du site « Les Fourneaux » classé en zone naturelle au Plan Local d'Urbanisme est inscrit dans un emplacement réservé pour sa mise en valeur environnementale après l'achat de plusieurs parcelles.*

*L'aménagement de ce secteur aura pour avantage d'étendre la zone de promenade très appréciée des habitants de la commune et des personnes qui empruntent les chemins de randonnées existants classés au PDIPR.*

*Sensibiliser les habitants et les promeneurs à l'environnement notamment à la faune et la flore des vallées humides comme la vallée de l'Aunay.*

*Le nouveau chemin créé permettra aux administrés d'avoir une liaison directe entre la partie Nord-Est du village et le centre bourg, les écoles, la bibliothèque, la Mairie, la salle des fêtes et le centre de loisirs.*

*L'amélioration des installations sportives (football, tennis, étang de pêche) et la création d'un plateau multisports a pour objectif de donner satisfaction à la jeunesse du village, favoriser les liens sociaux et redynamiser les activités associatives.*

*Les phases de travaux prévoient l'installation de mobilier : Tables de pique-nique, bancs, corbeilles, afin de conserver une ambiance champêtre au bénéfice des habitants et des promeneurs*

### **MISE EN ŒUVRE :**

*Ce projet d'aménagement a tout d'abord été pensé lors de la dernière révision du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 12/04/2007.*

*La nécessité de traiter une ancienne décharge abandonnée en 1970 a conduit les élus, sous l'impulsion du CAUE, à engager une réflexion globale pour l'amélioration de cette zone naturelle située à proximité du cœur de village.*

*Le Cabinet GILSON a été désigné pour accompagner la collectivité dans sa démarche. En concertation avec les différents financeurs réunis régulièrement (Pays de Beauce, Conseil Général, Ademe et GAL), un phasage en 3 tranches a été arrêté afin de lisser la dépense sur plusieurs exercices et de répartir au mieux les subventions suivant les postes de dépenses et les règlements de chacun.*

*Il est prévu de consulter les associations locales et les jeunes des écoles pour les associer à la concrétisation du projet : Organisation de réunions, nettoyage du site, travaux de plantation, mise en place de la signalétique, choix du mobilier, contribuer pour la construction du city-stade.*

### **CARACTERE INNOVANT :**

*L'innovation passe par une approche globale de l'aménagement du centre bourg de la commune (environnement, circulation douce, services à la population, activités sportives et récréatives...) et des réflexions pour lier ce centre aux nouveaux quartiers.*

*L'amélioration des espaces consacrés aux sports et aux loisirs permettra à la collectivité de répondre à la démarche intercommunale pour les échanges entre les structures de la Communauté de Communes de la Beauce Alnéloise, notamment en matière de petite enfance et pour les activités des adolescents dans le cadre des activités de plein air.*

*L'amélioration des espaces et la mise en place de mobilier (tables, bancs) favoriseront les déplacements sur les lieux de promenade des familles et des séniors du village*

### **PRISE EN COMPTE DU DEVELOPPEMENT DURABLE :**

*Le volet paysager de ce programme et le fait d'apporter une extension du PDIPR s'inscrit dans une démarche environnementale incitée par l'ensemble des politiques publiques. Cette démarche répond au développement durable et à la nécessité de renforcer le lien social entre les habitants et les nouveaux arrivants ainsi qu'au développement d'activités des associations.*

*Pour concrétiser son projet, la collectivité va s'appuyer sur l'étude réalisée par le Cabinet GILSON, Architecte-Paysagiste, qui a pris en compte les caractéristiques de la zone et le mode de vie des habitants.*

*Le choix des plantations devra privilégier les essences rustiques locales, une ambiance champêtre étant souhaitée pour s'harmoniser avec le bois existant sur la partie ouest du coteau.*

*Le mobilier devra aussi correspondre aux besoins des usagers (habitants du village, promeneurs) en favorisant les liens sociaux sur les espaces qui seront aménagés.*

*La mise en valeur du four à chaux permettra aux générations futures de connaître certains aspects des techniques locales du passé*

### **COMMUNICATION**

*Pour la réalisation de son projet, la commune envisage de faire participer les écoles (élèves et corps enseignant), les structures de la petite enfance et les adolescents, ainsi que les associations locales.*

*Des réunions d'information seront organisées.*

*La commune utilisera son site internet, le fil des jours (feuille d'information trimestrielle), la presse locale et les publications par voie d'affichage pour communiquer sur son projet.*

*Une communication sera prévue pour informer les administrés du soutien accordé par les différents financeurs.*

**FINANCEURS :**

- la commune d'Aunay-sous-Auneau
- L'ADEME
- Le Conseil Général d'Eure et Loir
- Le Pays de Beauce et le Gal Dunois
- Leader et Feder (Union Européenne)

**MAITRISE D'OUVRAGE**

*Commune d'Aunay-sous-Auneau*

**MAITRE D'ŒUVRE :**

*Gilson et Associés - 2 rue des Côtes - 28000 CHARTRES*

**ENTREPRISE RETENUE POUR LES PHASES 1A ET 1B**

*PAYSAGES JULIEN ET LEGAULT - 52 Avenue du Thymerais - 28240 LA LOUPE*

**MONTANT DES TRAVAUX PHASES 1A ET 1B**

208 933,01 € TTC

**PARTICIPANTS A LA REUNION DU 10 OCTOBRE 2012**

- Les membres du Conseil Municipal
- le maître d'œuvre
- l'Entreprise en charge des phases 1A et 1B
- les directrices des écoles
- la directrice de l'ALSH
- la responsable de la bibliothèque municipale
- l'association Jaune Coquelicot
- le secrétariat de la mairie